

# **VALEURS, COORDINATION ET RATIONALITÉ L'ÉCONOMIE DES CONVENTIONS OU LE TEMPS DE LA REUNIFICATION DANS LES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES**

François Eymard-Duvernay, Olivier Favereau, André Orléan,  
Robert Salais et Laurent Thévenot\*

Octobre 2003 - **111203**

Le programme de l'Économie des Conventions [EC] intègre à nouveaux frais trois questions qui ont été dissociées par un siècle et demi de pensée économique : la caractérisation de l'agent et de ses raisons d'agir, les modalités de coordination des actions, la place des valeurs et des biens communs. La Théorie standard s'est construite sur le strict cloisonnement des deux questions de la rationalité et de la coordination qui ont été axiomatisées séparément, la première par la théorie de la décision, la seconde par la théorie de l'équilibre général. Ces deux questions ont elles-mêmes été isolées de la troisième qui porte sur les jugements de valeur et les considérations normatives. Les cadres d'analyse que nous avons élaborés proposent en revanche une articulation entre ces trois questions. Lorsque l'on admet que la coordination des actions humaines est problématique et ne résulte pas de lois de nature ou de contraintes, on peut comprendre que la rationalité humaine est d'abord interprétative et non pas seulement ou d'emblée calculatrice. L'agent doit préalablement saisir la situation et l'action des autres, à l'aide de cadres conventionnels, pour pouvoir se coordonner. Cette saisie n'est pas seulement cognitive mais aussi évaluative, la forme d'évaluation décidant de l'importance de ce que l'agent saisit et prend en compte. C'est ici que nous reconnaissons la place, dans la coordination, de valeurs collectives et biens communs qui ne sauraient être réduits à l'état de préférences individuelles, mais qui fournissent l'armature des conventions de coordination les plus légitimes. C'est ici aussi que le langage trouve sa place, comme composante majeure des institutions. L'EC vise une intégration qui concerne tout autant les sciences économiques, que sociales et politiques. Cette visée devrait donc contribuer à les rapprocher, au lieu que nous assistons plutôt à des tentatives d'extension de chacune d'entre elles aux dépens des autres.

Dans une première partie, nous partons du constat que les sciences économiques et sociales s'affrontent aujourd'hui en s'efforçant d'étendre leur empire sur le domaine de prédilection de la discipline concurrente. L'entreprise de généralisation nous intéresse. Cependant, elle donne à voir les limites rencontrées lorsque les extensions conservent un noyau d'hypothèses qui n'intègrent pas toutes les dimensions de l'action humaine coordonnée. Une deuxième partie revient sur ces noyaux d'hypothèse pour faire ressortir les déplacements opérés par l'EC. L'incertitude qui pèse sur la coordination n'est plus seulement une question de distribution d'information: elle est contenue par la rationalité interprétative des

---

\* L'élaboration collective de ce texte a été coordonnée par Laurent Thévenot

agents et par l'appui qu'apportent des cadres communs d'évaluation qualifiant les éléments pertinents de la situation. Ces cadres conventionnels de coordination sont pluriels sans pour autant conduire à un relativisme. La troisième partie fait ressortir un pluralisme "horizontal" de conventions de qualification qui correspondent à une même grammaire et présentent toutes le plus haut degré de généralité et de justification. Ce premier pluralisme permet d'analyser la complexité et la diversité des marchés et des organisations économiques en évitant leur réduction à un calcul sur des contrats ou des transactions. On est mieux armé pour traiter des entreprises et de la spécificité des marchés du travail et de la finance. La quatrième partie introduit un deuxième pluralisme, "vertical", où l'on fait varier le degré de généralité ou de publicité des conventions de coordination. Il permet une différenciation de la notion générique de convention en distinguant des coordinations et des formats d'information plus locaux. Mais il permet aussi d'affiner l'analyse des évaluations politiques et morales. Il rend compte des tensions entre le juste assis sur des équivalence et les appréciations dans le proche. Finalement, le passage micro-macro est ainsi deux fois complexifié, une première fois par la variété intrinsèque des façons de généraliser, une seconde fois par l'approfondissement du rapport local/général.

## **1. AFFRONTEMENTS OU EFFORTS D'INTEGRATION DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Prenons au sérieux l'ambition de généralisation qui se manifeste aujourd'hui autant en économie qu'en sociologie, dans des tentatives d'extension empiétant sur le domaine de prédilection de l'autre discipline. Elle conduit à une intéressante conjoncture dans laquelle il n'y a plus de clair partage de territoire, et où l'on est à même de confronter les démarches dans les avancées croisées des deux disciplines.

A partir d'un diagnostic sur les extensions observées de part et d'autre, nous allons justifier la démarche de l'économie des conventions qui opère un retour réflexif sur les deux disciplines. Plutôt qu'une approche pluri- ou multi- disciplinaire qui conjoiindrait simplement les contributions de disciplines différentes, notre perspective cherche à traverser les frontières entre économie et sociologie pour dégager des fondements communs aux deux disciplines, et les reconsidérer. Pour autant, il ne s'agit pas d'ignorer les apports originaux des deux champs disciplinaires ni de les confondre. Reconsidérer les fondements communs de ces deux disciplines est d'autant plus urgent que les formes du politique (le rôle de l'État et des collectivités intermédiaires ; la fabrication de l'intérêt général ; l'engagement individuel dans la chose publique) sont aujourd'hui profondément travaillées par la construction de l'Europe, et la recherche de régulations internationales répondant à la mondialisation. La science politique, dans la mesure où elle est largement investie par une thématique empruntée à l'économie (gouvernance, action rationnelle, manipulation stratégique, etc.), n'offre pas les ressources adéquates pour reconstruire le politique.

### **D'une économie de marché à une science générale des relations humaines**

L'économie s'étend à des relations non marchandes au moyen d'appareillages tels que « contrat » et « jeu » qui sont plus transactionnels que le tableau antérieurement offert de l'équilibre général de marché, et qui s'écartent en cela de premières extensions (à la Becker, notamment). Les domaines atteints sont la

famille, le pouvoir, la politique, l'organisation; l'objet de l'échange marchand n'est plus le pivot de la coordination. Reste une notion de préférence généralisée qui s'étend aux modalités d'interaction avec autrui. Auparavant étroitement articulée à l'espace des objets et services marchands, cette notion de préférence gagne alors en importance, comme on le voit en particulier dans le cas extrême de la théorie des jeux. On remplace les marchandises par des stratégies sur lesquels porte la relation de préférence.

Cette extension soulève des questions :

1. Elle vise à couvrir toutes les conduites humaines et à faire de l'économie une science sociale universelle occupant tous les terrains des autres sciences de la société, sociales et politiques. Mais comment se maintient la cohérence avec le noyau initial de la théorie économique et avec son exigence d'unité ? Le lien avec le cœur des relations marchandes maintenu par la référence à une concurrence et à des incitations tient à ce que la notion de "contrat", en dépit de l'écho que le terme paraît offrir à des formes contractuelles juridiques, est avant tout une prolongation de la notion d'« équilibre », un équilibre entre des intérêts qui n'ont rien de commun et qui sont souvent même antagoniques. Pour permettre cette prolongation, de nouvelles notions d'équilibre sont introduites (Nash).

2. En s'efforçant de relier tous les « équilibres » de conduites au noyau originel de la coordination marchande concurrentielle, l'extension ne s'ouvre que superficiellement à une variété de dispositifs contractuels ou de modes de transaction. Le noyau conservé exclut en effet la reconnaissance d'une rationalité interprétative, d'un jugement éthique et d'une référence à des objets et êtres collectifs, éléments fondamentaux d'une grammaire commune à la pluralité des modes de coordination analysés dans le programme conventionnaliste. Faute d'une telle reconnaissance, la variété des dispositifs contractuels prise en considération est contrainte par le moule unique de l'équilibre de Nash ou de ses raffinements. Il y a en effet un lien très fort entre la rationalité standard en situation d'interaction et le concept d'équilibre de Nash, comme l'ont remarqué de nombreux auteurs, de Johansen à Kreps.

### **L'encastrement social de l'économie et la construction sociale des marchés**

La sociologie économique offre une riposte à ces extensions, et entend réduire l'économie à un domaine homogène aux autres actions sociales qu'elle s'est fait spécialité d'étudier. Le bénéfice de cette extension consiste à inscrire les relations dites économiques dans un espace beaucoup plus large, en mettant en relief leur intrication avec des actions sociales. Dans une visée commune de dénaturalisation des liens économiques, s'est constitué un riche ensemble de recherches portant sur la « construction sociale des marchés ».

La sociologie accueille un éventail d'actions sociales nettement plus ouvert que celui permis par les spécifications offertes par la théorie économique des contrats (dont la limitation vise d'ailleurs à une économie conceptuelle). Ainsi, la réduction opérée par la sociologie lorsqu'elle s'étend au domaine économique n'est pas si radicale que la réduction symétrique. De plus, certaines extensions sont facilitées pour des sociologies d'actions intéressées ou stratégiques inspirées des modèles de l'action économique, qui peuvent ainsi nouer certaines alliances stratégiques avec une économie à la Becker.

Cette extension de la sociologie soulève cependant des questions comparables à celles suscitées par l'élargissement du domaine de la science économique. En effet les modèles de l'action sociale, même lorsqu'ils empruntent plus ou moins

métaphoriquement le langage des marchés et des intérêts, supposent des modes de coordination profondément différents en raison de leur appui sur des groupes sociaux, des représentations sociales, des pratiques sociales, un sens social et une intercompréhension sociale. Ils manquent à caractériser la spécificité des cadres de l'action et de la coordination impliquant des objets marchands. La notion d'« encastrement » (*embeddedness*) de l'économie dans le social, en dépit de sa grande fécondité, témoigne de cette réduction à des modèles de liens sociaux.

### **Une intégration non réductrice**

Notre entreprise est différente de ces efforts d'extension qui reposent sur un noyau d'hypothèses d'économie standard ou de sociologie classique. Elle participe de l'effort d'intégration animant les deux mouvements précédents. Mais elle reconnaît que chaque tradition disciplinaire éclaire des aspects différents de la coordination, et aussi des modes différents de coordination, qui ne sont guère assimilables par l'autre cadre disciplinaire en l'état. C'est pourquoi nous avons construit un cadre d'analyse dédié à une question commune aux deux traditions, cadre qui permet d'identifier la matrice sous-jacente à une pluralité de modes de coordination dont témoignent les héritages différents des disciplines.

## **2. AUX FONDEMENTS DES SCIENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES, UNE QUESTION COMMUNE : LA COORDINATION PROBLEMATIQUE DES ACTIONS**

### **Une question commune aux sciences sociales et économiques**

Les deux types précédents d'extensions trouvent leurs limites dans les réductions qu'elles opèrent à partir des notions d'action et de coordination élémentaire qui sont propres à chaque discipline, qu'elles soient économiques ou sociales. Toutefois, en remontant à des interrogations plus fondamentales, nous pouvons reconnaître une question commune à la sociologie et à l'économie : la coordination problématique de conduites humaines. Chaque discipline s'est concentrée sur des spécifications différentes de cette coordination. Nous souhaitons préserver le pluralisme qui en résulte, sans pour autant le ramener à des frontières disciplinaires ni en rester à un relativisme.

### **Le renouveau de cadres d'analyse traitant du caractère incertain des coordinations**

De quoi se dote-t-on en termes d'agents ou de dispositifs afin de rendre compte d'actions coordonnées? La réponse dépend évidemment de l'acceptation que l'on retient du terme coordination. Comme cela a été indiqué dès l'introduction, L'EC ne s'en tient pas à la définition de la coordination que l'économiste fait reposer sur l'individualisme méthodologique supposé dans les courants néo-classiques, ou des coûts de transaction. La notion de coordination développée par l'EC met en évidence la place de formes collectives d'évaluation. Les formes les plus publiques soumettent la coordination à l'exigence de justification; les modes de coordination de moindre portée supposent aussi des formes d'évaluation qui correspondent à des biens plus limités. En outre, la notion de coordination ainsi étendue ne s'oppose pas à l'idée de conflit. La coordination est une épreuve qui se réalise dans l'horizon de la défaillance et notamment du conflit et de la critique.

Les auteurs « classiques », en économie comme en sociologie, proches de modèles de référence issus des sciences de la nature, ont développé des physiques économiques et sociales qui mettent en relief des équilibres, des ordres et des structures de reproduction sociale. La coordination y est systématiquement assurée

par des ressorts puissants implantés dans les agents et dans des contraintes externes. Des développements plus récents ont mis en avant le caractère incertain de la coordination, ce qui suppose de porter une plus grande attention aux modalités des transactions et interactions.

Pour les sociologues interactionnistes, l'incertitude reste comprise dans l'idée d'un « ordre d'interaction », fut-il « négocié » localement dans la situation. L'ordre est particulièrement douteux pour les sociologues ethnométhodologues qui s'opposent en cela aux « classiques », mais les acteurs s'emploient activement à maintenir coûte que coûte, dans le contexte particulier de la situation, un sens commun, par des « ethnométhodes ». Plus largement, la notion d'intercompréhension étend l'idée d'un accord par le sens auxquels les sociologues sont très attachés à la différence des économistes. Pour les sociologues des réseaux d'actant, la coordination n'est établie qu'a posteriori et rapportée au niveau élémentaire de l'« association » et de l'« intéressement ».

Pour les économistes, le caractère problématique est concentré sur les notions d'incertitude et d'information. La théorie standard, même élargie aux problèmes de rationalité limitée, n'a pas remis en question son modèle de l'action. Le désordre, paradoxalement, demeure très calibré tout en ouvrant une voie élargie à l'opportunisme. Une des certitudes considérables tient à la donnée de l'espace des options, quand bien même il déborde l'espace des objets échangés (hypothèse de nomenclature) pour devenir un espace d'actions dans la théorie des jeux. L'hypothèse de *common knowledge* demeure une hypothèse héroïque tant que les voies de son émergence et de son respect au sein de la coordination n'ont pas été étudiées. Cela suppose qu'on prenne au sérieux les conditions matérielles, sociales et institutionnelles qui, pour les personnes se coordonnant, rendent possible leur engagement dans l'action. Cela suppose aussi d'ouvrir la boîte noire de l'action rationnelle pour y rechercher réflexivité et raison, toutes perspectives auxquelles se refuse l'économie, pour l'essentiel, malgré l'appel répété de ses grands auteurs.

### **Comment faire mieux ? Qualifier l'incertitude à partir d'une forme d'évaluation supportant la coordination**

Les courants précédents prennent en compte une incertitude pesant sur la coordination des conduites, que cette incertitude soit conçue à partir d'une asymétrie d'information ou du contexte particulier d'une situation. En quoi faisons-nous mieux ? En différenciant des formes d'incertitude et donc d'information, et en les rapportant à des formes d'évaluation différentes puisque l'évaluation est au centre de la coordination.

Avec les notions d'« incomplétude », ou d'incertitude « radicale » ou « critique », nous cherchons à remonter en deçà de la mise en forme de l'information sur laquelle s'appuie le calcul de l'économiste des contrats. Nous distinguons les opérations par lesquelles le doute est canalisé et traité selon divers formats de connaissance et d'information, dont la pertinence est rapportée à un mode de coordination. Nous pouvons comprendre ainsi comment des formes de coordinations non marchandes en appellent à d'autres formats de connaissance, alors qu'elles sont couramment réduites par l'économiste en termes d'inégalité d'information portant notamment sur des qualités essentielles des objets et services marchands.

Dans toute coordination, qu'elle soit sur le marché, dans l'entreprise, ou qu'elle vise un accord politique, il n'existe au départ de l'action aucune régularité qui puisse être considérée comme un appui sûr. L'incertitude est pour chacun (ainsi

que pour le théoricien qui essaie de comprendre, et pas simplement d'expliquer de l'extérieur et après coup le cours des choses) radicale en ce sens. Dans sa singularité ordinaire, toute coordination est incertaine dans la mesure où elle met en jeu des acteurs hétérogènes, se déroule dans le temps et vise un produit (ou un service) qui n'est jamais entièrement prédéfini.

Surmonter cette incertitude passe par la construction conventionnelle des produits, des services et des anticipations qui sont les supports de l'échange marchand et de l'activité productive des entreprises. La notion de convention permet de caractériser ce moment de construction commune. Surmonter l'incertitude est, notons-le, le pain quotidien de la vie en collectivité et, plus largement, en société. L'observation montre que les acteurs y réussissent souvent, jusqu'à un certain degré en tout cas. Elle suggère que cette construction conventionnelle est une activité individuelle et collective permanente, intégrée à l'action elle-même.

Les conventions canalisent l'incertitude à partir d'une forme commune d'évaluation qui qualifie les objets pour la coordination. On distinguera donc de la convention de qualification marchande, au sens limité d'un marché concurrentiel de biens de consommations, d'autres conventions de qualification qui permettent, au prix d'une rupture forte avec le paradigme dominant, de couvrir une gamme plus large de transactions, ce qui satisfait les ambitions actuelles des sciences économiques et sociales. La reconnaissance d'une pluralité de telles conventions répond à la critique d'une extension abusive du marché à l'ensemble des interactions, sans reporter sur un « cadre social » du marché les liens non marchands. Par delà la pluralité des modes de coordination et les discontinuités qui en résultent, il faut alors rendre compte d'un cadre commun à ces modes de coordination différents, sans lequel le passage de l'un à l'autre que doivent effectuer les agents ne pourrait être compris.

Qualifier l'incertitude, spécifier les conventions supportant la qualification des objets de la transaction, conduisent à reconnaître que la pertinence d'un format de connaissance dépend d'une forme d'évaluation. L'évaluation est au centre de la coordination et non pas un argument parmi d'autres de la fonction individuelle d'utilité, soubassement invisible – et sous traité à d'autres disciplines – de la fonction individuelle d'utilité, ou encore une valeur s'ajoutant à la rationalité pour la compléter ou la corriger.

### **3. LE PREMIER PLURALISME DE MODES GENERAUX DE COORDINATION : QUELLE LEGITIMITE ET QUELLE INTEGRATION?**

Les formes légitimes d'évaluation soutiennent les institutions. Reconnaître que les modes de coordination les plus généraux reposent sur de telles formes conduit à prendre au sérieux les exigences de justice et de démocratie qui pèsent sur les organisations, ainsi que le sens du juste, du bien public ou du bien commun escompté des acteurs engagés dans ces coordinations. La place de ces exigences situées au cœur de la philosophie politique a été considérablement diminuée dans les approches économiques et sociologiques les plus courantes, soit qu'elles réduisent toute évaluation à des préférences individuelles intégrées dans un prix, soit qu'elles les restreignent à des valeurs sociales arbitraires dans leur diversité. La prise au sérieux de la légitimité de ces formes d'évaluation et de leur pluralisme modifie à la fois l'appréhension des acteurs et celle des organisations.

## **Politique, justice, démocratie**

Si l'on reconnaît un pluralisme de modes légitimes de coordination, peut-on les intégrer dans le gouvernement d'organisations ou d'États ? Pouvons-nous éviter le relativisme qui, dans les sciences économiques et sociales, est couramment associé à la pluralité de valeurs ?

Une réponse positive a été préparée par l'analyse des rapports entre les modes de coordination les plus légitimes et le sens du juste et de l'injuste. Au lieu d'en rester à une typologie de valeurs, ou à des idéaux-types wébériens tels que ceux qui différencient des modes de domination, nous avons montré que différents ordres de qualification conférant leur légitimité à des modes généraux de coordination répondent à une même grammaire du juste et de l'injuste. Les formes d'évaluation, les procédures d'épreuve qui mènent au jugement, les rapports entre ordres d'évaluation, sont dénoncées comme injustes s'ils ne satisfont pas un ensemble de conditions qui ont été explicitées dans un modèle commun à une pluralité d'ordres de grandeur. Nous avons identifié certaines convergences entre ces conditions et deux théories contemporaines du juste et de l'injuste. D'une part avec le deuxième principe de la théorie de la justice de Rawls, et d'autre part avec le sens pascalien de la tyrannie comme domination hors de son ordre qui a inspiré la distinction des sphères de justice par Walzer et qui a aussi servi de matrice à l'analyse des ordres de grandeur. Il reste que l'entrée pragmatiste par la coordination d'actions, et non directement par la distribution de biens, conduit à s'écarter de ces auteurs. Elle permet de préciser les procédures de l'épreuve de coordination et son appui sur des objets qualifiés, ainsi que la relation entre les procédures et les biens substantiels qui sont souvent ignorées, notamment dans l'opposition entre juste et bien qui est radicalisée par les grammaires libérales.

En analysant des dispositifs de coordination à partir de ces grammaires du juste, nous pouvons en apprécier l'ouverture démocratique et ses limites. Cette appréciation porte sur des lieux divers tels que l'État, les politiques publiques relayées par des associations, des comités de normalisation, des autorités de régulation, des conférences et forums de concertation, etc., sans en rester à l'opposition entre État et société civile. L'ordre civique éclaire une exigence indispensable à toute politique démocratique, parce qu'il qualifie une quête d'égalité et de solidarité et qu'il prend appui sur des objets réglementaires équipés par le droit. La claire distinction d'avec un ordre marchand permet d'éviter les confusions qui résultent des compromis possibles entre les grammaires politiques libérales et la convention de coordination marchande, compromis souvent couverts par l'extension vers le politique d'une science économique excessivement focalisée sur les liens marchands.

## **Les agents dans des états différents pour apprécier**

Dans le modèle économique, l'évaluation par les agents est concentrée dans la fonction d'utilité, supposée stable ou soumise à des variations exogènes. Plusieurs courants de recherche tentent d'endogénéiser les préférences, soit en les assimilant à des routines sélectionnées par l'environnement, soit en introduisant un ordre sur les préférences, les métapréférences.

Chacune de ces lignes de recherche a ses attraits. Nous tentons cependant d'aller au-delà en rattachant l'évaluation à un état des personnes qui dépend de leur engagement dans leur environnement de coordination. Nous rapportons ainsi les conduites routinières non à de simples régularités irréfléchies, mais à l'un de ces modes d'engagement dans lequel l'habitation à un environnement familier fait

que l'appréciation s'exerce à un niveau d'ajustement local. D'autre part, nous rapportons le contenu éthique des métapréférences à un engagement de tout autre niveau, dans lequel le fondement collectif de l'évaluation est primordial.

Contrairement à la théorie standard étendue qui tente de concevoir le problème de la coordination ou de la coopération en cantonnant le calcul coûts/avantages de l'homo œconomicus au seul niveau du moi individuel, des psychologues sociaux (Tajfel, Turner) ont mis en évidence le rôle complémentaire de deux autres niveaux, celui des moi sociaux (par appartenance à des groupes) et celui du moi comme personne humaine. Cette hiérarchie permet d'appréhender des passages d'un niveau à l'autre.

Par rapport aux sociologies qui supposent des déterminants stables des comportements sociaux, la prise en compte d'une pluralité d'états d'évaluation laisse place à des engagements différents et introduit des mouvements dans les dispositions des personnes. En outre, cette démarche de l'EC met ces mouvements en rapport avec des modifications des dispositifs dans lesquels prennent place les actions et qui comportent des supports externes de l'évaluation. Une telle analyse n'interdit pas de considérer les relations entre ces dispositions et des appartenances sociales, mais autorise leur mouvement telle qu'on l'observe chez les membres de sociétés où chacun doit faire avec des modes d'appréciation divers.

### **Les conventions constitutives du marché et de l'entreprise...**

Les marchés sont avant tout des lieux d'épreuve et d'évaluation de la qualité des biens. Leur organisation est soumise aux activités qui préparent cette épreuve en la mettant en forme : activités de codification, de mesure, de certification, de régulation, etc. Il s'agit d'activités situées en amont ou en aval des marchés, quoique liées à eux. L'État y est présent, soit comme prescripteur, soit comme garant.

L'état des personnes qui a le plus occupé les économistes est de fait celui d'acteur sur un marché. Force est de constater que la réduction de ce qui se passe sur un marché aux lois de l'offre et de la demande est fâcheuse. D'une part, les acteurs sont identifiés uniquement comme acheteur et vendeur, alors que « derrière » cette identification importent autant, sinon plus, celles de consommateur et de producteur. Consommateurs et producteurs ont des attentes conventionnelles sur l'objet de l'échange qui ne coïncident pas par un simple ajustement mécanique de l'offre et de la demande. Chacun a une prérogative essentielle. Les consommateurs sont souverains pour déterminer la qualité de ce qu'ils achètent et leurs décisions d'achat. Les producteurs sont souverains pour déterminer les règles de fabrication des produits et services. Ces deux prérogatives forment le point de départ des accords sur la qualité des biens sur le marché et les rendent possibles. La concurrence effective dans chaque type de marché va dépendre du type d'épreuve et d'évaluation qui s'affirmer sur ce marché. Les opérations d'évaluation diffèrent selon les marchés: elles sont différentes selon la nature des objets de transaction : produits et services de diverses natures et destinations, travail, titres financiers. Sur tous ces marchés, comme on le verra ci-après, une pluralité de principes d'évaluation existe, laquelle doit être intégrée dans l'analyse théorique.

La forme collective de l'état des personnes, leur qualification, est induite par les contraintes de coordination. Pour qu'une évaluation commune émerge, il faut une procédure de composition des évaluations individuelles. Le consommateur sur le marché n'est pas un individu indépendant, détaché de tous liens, comme le



supposent des critiques trop hâtives du marché : il a accès à l'ensemble des biens du marché à condition d'être solvable, et de se mettre dans l'état de consommateur, ce qui lui donne certains droits et devoirs. Il doit en particulier s'en tenir à l'offre de biens et au prix du marché. A ces conditions, une demande agrégée peut se constituer. On retrouve ici des contraintes analogues à celles qui conditionnent le dépouillement d'un vote en politique. L'état de consommateur s'appuie sur des dispositifs, en particulier les biens marchands, qui implantent dans les relations un format de connaissance. Des approches plus locales insistent sur les conduites qui s'éloignent de cet état général : le prix peut être discuté, des aménagements dans les objets de la transaction peuvent être entrepris etc. Elles ouvrent sur un second pluralisme introduit dans la section suivante.

### **...et celles d'autres modes légitimes de coordination**

Nous pouvons introduire les autres modes de coordination en faisant varier l'état des agents qui régit leur évaluation de ce qui est un bien. Le terme de « bien » est évidemment ambigu en économie puisqu'il peut désigner tout autant la chose appropriée que ce qui guide plus généralement une évaluation. Ce n'est pas seulement une source de malentendu puisque nous cherchons à rapporter le bien faisant l'objet de la transaction à des possibilités plurielles d'évaluation, non réduites à l'évaluation marchande. La notion de bien est, pour cette démarche pluraliste, très ouverte et permet de s'écarter du bien marchand. La distinction classique entre bien et service, réduite par le cadre extensif du marché, a une signification profonde : elle suggère déjà des états de l'objet de la transaction qui ouvrent sur des formes différentes de connaissance et d'évaluation. La notion étendue de bien peut alors couvrir une gamme aussi large de modes de coordination que ceux qui sont reconnus dans l'économie et la société moderne, sans les rabattre sur une forme unique.

Les stratégies d'introduction de coordinations différentes du marché sont diverses. Elles ont en commun de définir des états d'évaluation s'écarter de celui du consommateur. Nous pouvons ainsi analyser de façon plus satisfaisante les activités productives, le travail, qui mettent en jeu des évaluations de biens dont le format de connaissance n'a rien à voir avec celui du consommateur. La fonction de production est la façon, pour l'économiste, de modéliser ces formes de coordination, mais en les réduisant à des contraintes techniques, de façon à sauvegarder la souveraineté du marché. Cette tension entre plusieurs coordinations est présente dès l'origine de la science économique, au travers du débat entre valeur travail et valeur utilité. Elle resurgit actuellement avec l'intérêt porté à l'analyse des entreprises, mais la théorie des contrats ne permet pas de la traiter correctement. Il est significatif qu'Herbert Simon ait développé un paradigme alternatif de la rationalité en s'intéressant prioritairement aux organisations.

Une fois que l'on a reconnu le pluralisme des évaluations, on voit plus clairement les limites de l'économie de l'information : l'asymétrie d'information entre agents est le plus souvent un problème de distribution de la capacité d'évaluation et du mode d'évaluation. Ainsi dans sa relation au patient, on peut parler d'asymétrie d'information pour marquer que le médecin dispose de plus d'information que son client: il pourrait en profiter pour le tromper en dépensant moins d'effort pour soigner un vieillard, par exemple, qui paiera cependant le même prix pour le service rendu. Cela tient à une capacité d'évaluation qui, si elle est réservée au médecin, conduit à un abus de pouvoir faute d'une participation du malade à ce mode d'évaluation de l'efficacité des traitements. Le côté positif de

l'asymétrie, qui tient à cette capacité, est ignoré dans l'approche purement négative des contrats. La pluralité des formes d'évaluation est réduite à une asymétrie ordonnée. Ce faisant, l'économie de l'information néglige les opérations, pourtant décisives, de fabrication des formats de l'information (catégories de connaissance et d'évaluation) qui deviendront pertinentes et seront considérées comme connaissance commune.

La pluralité des coordinations n'épouse pas les frontières de catégories d'activité organisées ou instituées. Une activité économique donnée, même finement découpée, peut relever de plusieurs formes de coordination, et il en est de même pour chaque entreprise. Le problème de coordination dans de tels univers pluralistes est celui de la rencontre entre plusieurs principes d'évaluation, de la distribution du pouvoir d'évaluation entre des états différents des personnes.

Pour intégrer cette pluralité dans un cadre d'analyse commun, il est nécessaire de revoir la question de l'équilibre. L'équilibre entre offres et demandes a permis à la théorie économique d'étendre le modèle du marché, puis l'équilibre de Nash a offert une nouvelle extension. Ces équilibres reposent sur des agents et des objets de transaction mis préalablement dans l'état du marché, ou d'un pseudo marché de contrats. Si nous voulons conserver cette notion dans un cadre pluraliste, l'« équilibre » porte sur la stabilité de cet état, préalable au réglage conjoncturel du prix (ou d'autres repères de coordination). Il y a déséquilibre lorsque les principes d'évaluation, qui forment l'état des personnes et des choses, sont remis en question, en particulier par l'appui sur des coordinations alternatives. La modélisation des marchés de produits réalisée par H. White constitue une voie de formalisation particulièrement stimulante de cette notion renouvelée de l'équilibre, dans un cadre pluraliste. L'équilibre, c'est-à-dire la reconduction de la convention de qualité, porte alors sur une dispersion, plutôt que sur une valeur centrale.

### **Le mouvement des conventions constitutives**

L'économie comme la sociologie « classiques » tendent à considérer les institutions fondatrices (le marché, la collectivité) comme exogènes, universelles et stables. L'introduction dans l'analyse d'incertitudes radicales (défaut de mode de coordination contenant l'incertitude en la qualifiant) et de dynamiques critiques (mise en question d'un accord) conduit à la conception de conventions qui sont déformées par l'action, plurielles, évolutives. Les personnes sont placées dans un milieu conventionnel (formé en particulier de textes, de corpus juridiques, d'unités de comptes, d'instruments d'évaluation) qu'elles réaménagent pour parer aux défauts de coordination et de coopération. Pour introduire cette dynamique conventionnelle dans l'analyse, il faut doter les acteurs d'un comportement réflexif sur leur état, et d'une capacité de remodeler les formes de vie en commun, soit d'une capacité politique.

Les tentatives pour introduire les comportements politiques en partant de la rationalité tournent court : la théorie des contrats adopte une telle démarche, mais l'équilibre n'est sauvegardé qu'au prix d'une hypothèse irréaliste de rationalité et de maintien en arrière-plan d'un marché général. Introduire, à côté du comportement rationnel, une conduite éthique altruiste ne permet pas de rendre compte du caractère pluriel et évolutif des biens impliqués dans l'appréciation des conduites. Il faut intégrer l'exigence politique dans l'analyse en la rapportant à la dynamique conventionnelle et au genre de bien de référence.

## **Des drôles de marchés : marché du travail, marché financier**

Les courants institutionnalistes critiquent depuis longtemps l'extension et l'unification apparente permise par la notion de marché. A la critique par Polanyi d'un processus de marchandisation, se sont ajoutées les critiques du traitement néo-classique indifférencié de tous les marchés. Le modèle principal-agent augurerait mal de la conduite d'un directeur des ressources humaines. North et Williamson sont conscients de ces limites dans l'extension, mais il se contentent de traiter le politique comme une instance qui fournit de bonnes incitations. Ne considérant l'agent économique que dans son état « individuel », ils s'obligent à penser le politique dans un registre qui interdit à l'être humain toute capacité politique ou seulement sociale. L'EC permet d'aller plus loin et reconnaît la spécificité théorique de chaque type de dispositif institutionnel marchand, renouant ainsi avec la tradition des classiques.

### ***Les marchés du travail***

La réduction marchande du travail à un facteur de production commandé par les consommateurs fausse la perception commune des évaluations attachées au travail. Dans le modèle du marché, le travail est une sorte de consommation négative, dont la seule finalité est de fournir un pouvoir d'achat. Le travailleur est donc dans l'état de consommateur, qui arbitre entre des paniers de biens intégrant le loisir. D'où la focalisation sur les comportements de « tire au flanc » pour décrire l'activité de travail. L'habileté, la méthode et l'effort déployés pour mener à bien une activité professionnelle sont ainsi réduits à une désutilité. En faire une conduite altruiste n'est qu'une inversion peu satisfaisante du même modèle. Une meilleure solution consiste à introduire un état lié à l'activité de travail, fondé sur une conception spécifique du bien de l'activité industrielle. Au lieu de transiter exclusivement par la rémunération, ce qui permet d'isoler un marché du travail, la finalité du travail passe également par le bien d'une activité consolidée dans un produit, dont la valeur indexe celle du travail. Cette approche est ouverte à la pluralité des formes de travail. Elle permet d'analyser les tensions entre différentes évaluations du bien à travers celles du produit.

Elle renouvelle la place donnée à l'entreprise. Dans la continuité de l'économie de coûts de transaction, l'entreprise est considérée comme un cadre de coordination distinct du marché. La firme de Coase ou de Williamson n'a d'effet que sur l'efficacité de la coordination et prolonge la tradition néo-classique de réduction généralisée à l'échange, via les transactions et les contrats. Pour nous, l'entreprise organise l'articulation entre des marchés de biens, du travail, de capitaux. Il faut aussi introduire des espaces de coordination plus larges que l'entreprise, par exemple la branche professionnelle si les règles de valorisation des biens et du travail sont produites dans ce cadre.

En outre, l'entreprise est à l'intersection de plusieurs formes de coordination, gérant les tensions qui résultent d'une telle situation par des compromis entre elles. La diversité des modèles d'entreprise et des mondes de production sur laquelle débouche l'analyse des conventions de coordination met en question la vision de l'entreprise comme mode de coordination unifié et simplement hiérarchique.

### ***Les marchés financiers***

Détenir une action confère un droit sur le flux à venir des dividendes escomptés. C'est seulement une promesse d'argent. Il s'ensuit un risque pour le propriétaire qui, face à des dépenses imprévues, peut se trouver dans de grandes

difficultés faute de pouvoir transformer immédiatement ses actions en argent. Les bourses de valeur sont des créations institutionnelles inventées pour répondre à une exigence spécifique des créanciers : rendre liquides les droits de propriété. En disant cela, nous nous trouvons aux antipodes de l'analyse orthodoxe de la finance. En effet, pour celle-ci, les titres y sont considérés comme naturellement échangeables, à la manière des marchandises. Tout l'effort de l'EC vise à critiquer cet état naturel de biens prêts pour l'échange. L'analyse des marchés financiers fait ressortir l'écart des marchés financiers à l'égard de deux modes d'évaluation et de coordination avec lesquels il sont souvent fâcheusement confondus.

En premier lieu, la déconnexion avec le monde industriel des investissements productifs se manifeste dans le fait que le prix du titre n'est pas l'expression d'une "valeur fondamentale". La liquidité financière instaure une coupure radicale entre le temps de la production et le temps de la finance. Alors que la mise en valeur du capital productif est un processus qui s'inscrit dans la longue durée puisqu'elle requiert l'immobilisation irréversible du capital, la liquidité produit des occasions incessantes de réévaluation et donc de profit. Cette différence de temporalité, que l'on trouve déjà au cœur de l'analyse du capitalisme par Keynes, manifeste clairement pour nous l'écart entre l'évaluation sur les marchés financiers et l'évaluation d'un capital productif répondant à une convention de qualification d'ordre industriel.

Pour autant, les marchés financiers ne sont pas réductibles à un mode de coordination concurrentiel fondé sur une qualification marchande des biens, comme d'autres marchés de biens de consommation. La finance implique une coordination par les opinions, transformant un ensemble d'opinions hétérogènes en une valeur de référence admise par tous. Les anticipations des agents sont tournées vers les anticipations des autres intervenants. Sont ainsi mises en valeur des conduites mimétiques, cette imitation au niveau individuel conduisant à des situations fort dommageables pour l'économie, comme c'est le cas lorsque apparaissent des bulles spéculatives, à savoir des écarts durables entre les cours boursiers et les fondamentaux.

Dans une coordination reposant sur une convention de qualification par l'opinion, c'est le caractère de signe et donc de saillance reconnaissable qui qualifie les choses et fait le format d'"objectivité" propre à ce mode de coordination. Tant que l'objet conventionnel est accepté, la dynamique spéculaire est notablement simplifiée puisque alors, pour prévoir ce que les autres vont faire, il suffit de se reporter à la convention. Par le jeu de l'autovalidation des croyances, il s'ensuit une relative stabilité de la convention qui devient, pour les agents, comme une seconde nature.

#### **4. LE SECOND PLURALISME DES NIVEAUX DE CONVENTION, DU PUBLIC AU PROCHE**

L'étude des institutions les plus officielles, des politiques publiques, mais aussi des organisations, des entreprises ou des associations dont nous cherchons à prendre en compte les exigences démocratiques, a conduit à se préoccuper en premier lieu des modes de coordination les plus légitimes. Toutefois, l'analyse ne peut en rester à ce niveau qui vise un impératif de légitimité publique dans les évaluations et les qualifications des personnes et des choses. Notre programme s'est donc ouvert à un second pluralisme pour aborder des coordinations plus situées et des convenances plus personnelles. Sans en rester aux aspects cognitifs

de connaissances dites "tacites" ou "informelles", nous avons envisagé les évaluations et les biens engagés dans ces coordinations plus locales.

Tant en sociologie qu'en économie, divers courants se sont intéressés à des modalités d'action qui restent en deçà des exigences de la délibération et de la critique publique, et même de la réflexion individuelle. Ils ont localisé dans des habitus, routines, pratiques, des rapports irréfléchis au monde qui reposent sur l'incorporation et dépendent du contexte, au moins pour leur apprentissage. En relâchant les hypothèses sur le calcul raisonnant et sur la complétude des connaissances de l'agent, l'hypothèse de rationalité limitée a aussi conduit à donner plus de poids à la situation d'action. L'intérêt pour le contexte et les conceptions d'une action située ont déplacé l'attention depuis la délibération, le choix d'options réglées ou le plan, vers la prise en compte de circonstances. A leurs façons, les analyses de réseaux traitent de circonstances à partir d'une multitude de liens. Cependant ces avancées se sont concentrées sur les organisations cognitives de ces rapports rapprochés, sans prendre en compte les évaluations et les biens qu'ils impliquent. Ces théories risquent de rester trop exclusivement concentrées sur des modèles d'action locale, disqualifiant alors les exigences de coordination de plus large portée et manquant la montée en généralité que requièrent le public et la politique. C'est clairement le cas des modèles évolutionnistes de comportements routiniers qui relève d'une modélisation de liens « locaux », de même que les modèles de contrats restent des modèles d'équilibre partiel interindividuel, la connexion avec le reste du marché se faisant de façon arbitraire et exogène par la condition dite de participation. La théorie économique nous propose donc deux modèles locaux, l'un avec rationalité faible (routines) et l'autre avec rationalité forte (contrats), les deux étant insatisfaisants.

Inversement, les théories par trop centrées sur l'espace public, les institutions ou la citoyenneté, laissent dans l'ombre le préalable d'une personne qui se maintient par proximité. Ignorant la variété des formats de l'action, elles ne peuvent rendre compte des déplacements requis pour passer de l'un à l'autre, lorsque l'on met une règle ou un droit "en application" au plus près du cas, lorsqu'une politique publique "se rapproche" des personnes, ou encore lorsque l'objet fonctionnel ou le plan sont accommodés dans un usage particularisé. En sens inverse, la voie vers des qualifications publiques demande des changements d'état pour des choses, mais aussi pour des personnes qui ont à se dégager du proche pour gagner l'autonomie responsable d'un projet ou d'une opinion à soutenir, ou pour accéder à une qualification publique. Le proche n'est pas seulement le particulier du général, il repose sur des modes spécifiques d'engagement dans la situation. Les appréciations reposant sur des engagements de proximité enrichissent non seulement les formes de connaissances prises en considération, mais aussi les évaluations et les jugements sur l'injuste, l'abus de pouvoir et les atteintes portées à la personne. Aussi notre programme s'est-il développé dans le sens d'une différenciation de formes d'action et de coordination destinée à comprendre les passages des unes aux autres, et à mettre en évidence les abus résultant de la prédominance des unes sur les autres. Un programme déjà attentif au pluralisme des modes de coordination les plus légitimes, doit embrasser un second pluralisme tenant à l'inégale portée de régimes d'action coordonnée, du plus public au plus proche.

## **Les réductions des actions et interactions de proximité dans l'économie**

Les économistes traitent souvent les actions et interactions de proximité par défaut. Les considérations sur les asymétries ou incomplétudes d'information traitent en fait de situations qui sont souvent asymétriques sous l'angle des formats d'information et d'évaluation auxquels les différents agents recourent, de même que l'opposition entre une information centralisée et une information décentralisée. Plusieurs courants tentent, au sein de la théorie des contrats, de formaliser des relations de proximité mal traitées par les modèles canoniques qui se fondent sur la rationalité substantielle des agents. Les modèles de contrats incomplets vont dans ce sens. Néanmoins, faute de revoir en profondeur l'hypothèse de rationalité substantielle, ils retombent sur l'approche standard. Pour déboucher sur une solution plus satisfaisante, il faudrait reconnaître l'ancrage de la connaissance dans des dispositifs qui gardent les traces d'interactions avec l'environnement, et la place des évaluations.

Les évolutionnistes promeuvent le modèle de la routine contre celui du plan dans leur approche du travail et des organisations productives. Ils visent ainsi à faire ressortir le caractère irréfléchi de l'activité, et sa dépendance à l'égard du passé. Faute de pouvoir calculer dans un environnement complexe, les agents s'appuient sur des habitudes antérieures, et la coordination repose sur ces routines. En dépit de ses apports, l'inconvénient de cette approche est de négliger les niveaux supérieurs qui sont requis pour le sens du légitime, mais aussi le niveau inférieur de l'habitation personnelle puisque la routine est le plus souvent traitée comme une habitude régulière et souvent collective, de la même façon que les usages sociaux ou les coutumes. N'est pas pris en compte le propre de l'engagement personnel dans le familial, ni les difficultés qui en résultent pour la coordination avec d'autres personnes étrangères à ce familial. La question de l'apprentissage rencontre pourtant de telles difficultés.

De même que les activités effectives de travail et de production impliquent des rapprochements dont ne rendent généralement pas compte les fonctions de production ou les formalismes contractuels, les usages réels des produits et des services ne se limitent pas au traitement fonctionnel des choses dont témoigne la notion d'utilité, ni ne s'épuisent dans la destruction de la consommation. Il existe dans la littérature économique quelques traces d'un régime d'usage qui spécifie le genre d'accommodement progressif et particularisé d'une personne avec son entourage. Ainsi la notion de « bien d'expérience » met l'accent sur une dépendance vis à vis de l'expérience au lieu d'en rester à un rapport de consommation. Mais en réduisant ce régime d'usage aux propriétés d'une marchandise, on perd la caractérisation d'une façon de faire qui va de pair. Les modèles de *path-dependence* reconnaissent aussi une place aux particularités contingentes du milieu dans la trajectoire ultérieure, mais pour les rapporter à des défauts d'optimalité des choix techniques.

## **Des institutions réglées aux interactions**

La coordination des actions est inégalement instituée. Si les institutions reposent sur les conventions les plus légitimes, comme nous l'avons indiqué en introduction de la troisième partie, nombre d'actions s'écartent du format institutionnel pour emprunter d'autres formats plus favorables à la proximité, même lorsqu'elles restent liées à des institutions. On le voit aujourd'hui dans le mouvement par lequel des politiques publiques se localisent, et visent à se situer plus près des personnes et des situations.

Parmi les conventions d'envergure collective maximale, on peut d'abord distinguer des conventions constitutives de premier niveau (convention1). Elles soutiennent les modes de coordination les plus légitimes et qui sont donc de très large portée au regard des jugements et des biens communs qui fondent les évaluations. Elles sont plus que des règles permettant la coordination d'actions jugées normales. L'espace de leur interprétation est celui de la justification et de la critique propres à l'exigence de débat démocratique. En revanche, des conventions de deuxième niveau (convention2) se referment sur des règles plus limitées destinées à coordonner des plans d'action normalisée. Elles ne laissent qu'un espace d'interprétation de moindre envergure, cantonné dans un rapport à la règle prescrivant le bien faire.

L'analyse des institutions ou des politiques publiques met en évidence des activités non réductibles à ces conventions de la plus large envergure collective : actions d'agents appartenant à des organismes publics et visant à se rapprocher des « usagers », situations d'évaluation dans lesquelles l'évaluateur établit une interaction directe avec la personne évaluée. Ces actions s'expriment dans le langage courant et non formalisé de la narration, dépourvu de l'orthodoxie réclamée par les institutions. La désignation dans le langage ordinaire des actes, des intentions et des objets, emprunte un format qui autorise une tolérance par rapport aux formes institutionnelles. La coordination entre les acteurs n'est pas soumise à une montée en généralité assurant la conformité avec l'institution, mais passe par des interactions dans lesquelles les épreuves instituées sont allégées, voire suspendues, au profit d'accomplissements appréciés dans un format plus tolérant de l'action qui convient.

Cette forme d'interaction n'est le plus souvent considérée que négativement par rapport à l'action instituée, comme une action « informelle » ou « locale ». Nous envisageons plutôt à un va-et-vient entre les différents niveaux de coordination qui fait ressortir les bienfaits de ce rapprochement des personnes. Un telle perspective dynamique doit se garder de deux réductions courantes des institutions : celle d'une conception holiste qui les présente comme des structures collectives déterminant rigoureusement toutes les pratiques sociales, celle d'une conception individualiste qui restreint l'institution à l'agrégation d'actions individuelles intéressées. Ces deux options réduisent considérablement l'éventail des formes d'appréciation qui guident les personnes dans leurs façons d'appréhender leur conduite ou celles des autres. La prise en compte du droit suppose de le considérer également dans ses procédures en action, en le situant dans une telle différenciation de niveaux qui ne le réduit pas à la lettre.

Les règles institutionnelles mobilisent par construction des catégories générales de mise en équivalence, en raison de la contrainte cognitive de généralisation et de la contrainte politique de traitement identique des acteurs par l'institution. Elles supposent en outre une évaluation d'un bien commun de large envergure, les acteurs se faisant « législateurs » et adoptant une posture critique sur ce que serait une bonne règle. Par rapport à ce jugement, le niveau d'interaction en situation, et le va-et-vient qu'il autorise avec des coordinations plus formalisées, présentent quatre types d'ouvertures.

En premier lieu, l'évaluation peut rompre avec des catégories générales qui soutiennent des pré-jugements, pour passer à un jugement individualisé prenant en compte une succession d'actions de l'individu. En deçà de la formalité du diplôme, ce jugement permet d'apprécier des compétences de l'individu dont

témoignent ses actions et qui n'ont pas fait l'objet de mise en forme publique. Les catégories instituées tels que les diplômes ne suffisent pas à garantir une évaluation juste, et la prise en compte des compétences à l'action révélées dans l'interaction peut conduire à un traitement plus juste grâce à l'affaiblissement des préjugés qu'induisent ces catégories instituées.

En deuxième lieu, l'évaluation est finalisée par les objectifs poursuivis en situation, qui l'encadrent dans un plan plus restreint que la visée d'un bien commun. Lorsqu'il dépasse le cadre d'une action individuelle bien accomplie, le bien visé peut demeurer local et rester en deçà d'une visée d'universalisation. Ainsi, les entreprises sont supportées par des montages qui ne se satisfont le plus souvent que des exigences locales de coordination, et le bien visé est limité à l'entreprise sans s'étendre à la société dans son ensemble.

En troisième lieu, l'évaluation peut s'ouvrir à la pluralité des principes légitimes de justification qui entrent d'ailleurs souvent en compromis dans les biens plus locaux soutenus par des montages composites. Une telle ouverture crée de l'imprévu en faisant apparaître la situation sous un angle nouveau. Le jugement peut être dit « équilibré » qui se stabilise à l'issue des variations induites par ces changements de principes, et non par l'apurement préalable de la situation au regard d'un seul d'entre eux.

En quatrième lieu, l'évaluation peut donner lieu à un dialogue dans l'interaction qui permet de diminuer les asymétries entre l'évaluateur et l'évalué, et de bénéficier aux plus démunis en favorisant la prise en compte de leurs droits. On peut alors parler de jugement « négocié », et considérer qu'il favorise l'expression d'injustices qui n'avait pas accédé à la critique. Ce régime d'interactions ne doit donc pas être réduit à une dégradation de la justice pour le motif que l'égalité serait fragilisée par la décomposition des catégories générales et l'objectivité du jugement brouillée par la pluralité des principes. Il offre les conditions d'un enrichissement des appréciations portées sur les personnes.

Notons pour finir que cette forme d'interaction en situation trouve place dans une gamme variée d'institutions, y compris le marché lorsque l'évaluation des biens va au-delà des pré-jugements fondés sur les catégories générales.

### **En deçà du sujet individuel : l'engagement familial qui maintient la personne**

Lorsque les politiques publiques sont aménagées pour se rapprocher des gens, en matière de retour à l'emploi, de réinsertion, d'habitat ou plus généralement de travail social, elles en appellent au plan, au projet, à l'intention et à la volonté individuelles qui doivent faire leur preuves. Elles visent un état d'individu capable de se coordonner dans son plan et de manifester le propre d'une volonté et d'une opinion autonomes. Cet appel fait peser sur les personnes concernées une exigence qui est tenue comme le préalable de leur accès à un niveau de coordination plus public reposant sur les conventions les plus légitimes. Si l'état d'individu constitue ainsi l'assise d'engagements dans un espace public, il correspond déjà à un niveau de consolidation de la personne dans l'accomplissement d'actions qui conviennent, comme nous l'avons noté dans la section précédente.

Cependant, l'expérience des agents de ces politiques publiques fait apparaître les manquements à cette exigence d'autonomie individuelle. Le plus souvent, ils sont renvoyés à un ensemble de défauts: manque de volonté ou de persévérance, passivité ou inactivité, incapacité à tenir ses promesses. Des économistes ne manquent pas d'y voir le choix pour l'inactivité. En revanche, des sociologues



mettent en avant les facteurs sociaux et les déterminations sociales qui soustraient les personnes à la responsabilité de tels manquements.

Ces deux voies méconnaissent que la personne, avant de se tenir à l'état d'individu autonome, doit préalablement se maintenir à partir d'attachements de proximité qui l'engagent dans le familial. Les différents accompagnements personnalisés prolongeant les politiques publiques reposent sur un tel rapport de familiarité participant à ce maintien d'une personne, en deçà de l'état d'individu sujet d'action. La dynamique des convenances personnelles repose sur des repères de proximité apparus à l'usage, au cours de la fréquentation d'un entourage où la personne se loge. C'est là qu'elle demeure en premier lieu, maintenue par ses attachements. Les sciences sociales ne saisissent couramment cette dynamique d'accommodement familial que biaisée, dans l'alternative actif/passif, dans le discrédit d'une dépendance entravant l'autonomie du sujet, dans la notion rigidifiée et répétitive de routine, ou encore dans une déformation qui fait voir ces convenances personnelles collectivisées en coutume ou en culture. Les constructions politiques ne sauraient ignorer ce bien primordial engagé dans un familial où s'ancre la personne, dès lors qu'elles se soucient de dignité, qu'elles promettent un monde commun plus hospitalier à ce par quoi les personnes diffèrent, et qu'elles se préoccupent des formes de reconnaissance de ces différences et de lutte contre les discriminations qu'elles suscitent.

\*\*

\*

Au terme de ce parcours qui s'est achevé par la caractérisation d'un second pluralisme, pluralisme "vertical" différenciant les convenances plus locales des conventions plus publiques, nous rencontrons à nouveau les limites de la théorie économique standard. Mais nous avons les moyens d'un éclairage nouveau sur les extensions dont nous sommes partis au début de ce texte. Contre les sciences sociales critiquées parce qu'accueillantes à des êtres collectifs, le tenant d'une théorie standard étendue se fait fort d'aborder toutes les actions humaines, y compris celles qui suscitent dans d'autres disciplines le recours à des collectivités sociales ou à des communautés politiques, en se limitant en tout et pour tout à ce qu'il tient comme l'état le plus élémentaire et le plus réaliste de l'être humain, celui d'individu intéressé. Dans notre construction, l'individu intègre dans sa conduite une visée normative sur la coordination avec les autres et le bien commun, au lieu de se replier sur un calcul égoïste. De plus, nous pouvons maintenant reconnaître que cette individualité, qui fait notamment de la personne un centre de décision et de calcul, n'est pas l'état premier ni le socle de toutes les coordinations humaines. Ce format d'individu autonome n'est accessible que sur la base d'une personnalité maintenue par des engagements familiaux qui, s'ils sont déchirés par une activité ou un habitat déchiétés, privent la personne jusque de son privé. On comprend donc la double faiblesse des extensions de la théorie standard lorsqu'elles traitent des politiques sociales, notamment d'insertion : elles méconnaissent la référence au bien commun dans la coordination avec les autres, en l'occurrence un bien civique de solidarité; elle supposent donné cet état d'individu que la politique d'insertion vise justement à reconstruire.